

DÉCRYPTAGE



Les fonds seront gérés par la Caisse centrale de garantie.

rentielles, avec un crédit à taux d'intérêt préférentiel et un don pour l'étude ou une formation liée au projet, laquelle ligne sera jumelée à un crédit bancaire», explique-t-on auprès de la CCG. Dans le détail technique, ce financement s'adresse exclusivement aux entreprises de droit marocain réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25M€. Des conditions précises ont été fixées pour en bénéficier puisque toute entreprise désirant en tirer profit devra s'inscrire dans une démarche d'acquisition de biens et services d'origine française, de biens et services d'origine marocaine et/ou non-française dans une limite de 30% du montant du crédit ou des prestations d'étude et de formation financées par don et réalisées par des entreprises françaises ou filiales marocaines d'entreprises françaises. La ligne de crédit française vient de ce fait compléter les accords de coopération signés le 13 avril 2015 entre les deux gouvernements français et marocain, qui visent à renforcer les ressources financières du Fonds de garantie PME de la Caisse centrale de garantie mis en place en 2009 par le ministère de l'Économie et des finances. Les ressources du Fonds de garantie français en faveur du Maroc et celles du Fonds de garantie de la restructuration financière, doté par la France, ont ainsi été reversées dans le

Financement des PME

25 millions d'euros, le pactole de la performance

● Une nouvelle manne de financement pour les PME vient d'être débloquée par la France. Alimentée de 25 millions d'euros, cette enveloppe est destinée à financer l'acquisition de biens et services français en faveur des PME marocaines. Un seul mot d'ordre: la performance.

Nouvelle manne de financement pour les PME et c'est la France qui en est l'ordonnateur. Destinée à financer l'acquisition de biens et services français en faveur des PME marocaines, cette dernière s'élève à 25 millions d'euros et s'insère dans le cadre de la mise

en œuvre de la Déclaration d'intention relative à la coopération franco-marocaine en matière de financement des PME (NDLR : signée en 2013 entre le ministère de l'Économie et des finances marocain et son homologue français). Outre l'effet d'annonce, une question se pose: comment cette nouvelle manne sera-t-elle

gérée pour profiter aux petites et moyennes entreprises ? Confiée à la Caisse centrale de garantie (CCG), «cette ligne sera gérée dans le cadre du fonds Tamwil de la CCG, qui regroupe les produits de cofinancement entre la CCG et les banques. Cette ligne financera une partie du projet d'investissement à des conditions préfé-

Processus

La ligne propose un financement compris entre 100.000 € et 2 M€ sans excéder 60% du financement externe total. 3 M€ et 75% du financement externe total pour les projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique. Pour ce qui est des conditions de financement, le taux d'intérêt est fixé à 2% l'an hors TVA en dirhams pour la part de la ligne française. Le taux du crédit bancaire étant librement négociable. La durée est fixée à 12 ans maximum avec un délai de grâce n'excédant pas 5 ans. Enfin, un don de 19% au maximum peut être associé au prêt pour financer des prestations d'étude et de formation. Sur le volet modalités, les dossiers sont transmis au préalable au service économique de l'Ambassade de France qui donne son accord de principe sur les biens et services français financés. L'entreprise doit présenter un projet assorti de l'accord de principe à une banque de son choix, qui procède à l'évaluation financière et se prononce sur l'octroi du crédit. En cas d'acceptation, transmission par la banque d'un dossier de demande de financement à la CCG. Après accord, recueil par la CCG de l'accord définitif du service économique de l'Ambassade de France.

DÉCRYPTAGE

Fonds de garantie PME afin d'augmenter les capacités pour un meilleur financement des entreprises marocaines.

Booster la performance

Au-delà d'une simple ligne de financement, le travail consiste à appuyer la performances des entreprises bénéficiaires. Cette approche est même complétée par un accord distinct du premier, paraphé par le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy et le secrétaire d'État français chargé du Commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de

l'étranger, Matthias Fekl. Ce contrat d'aide à l'identification des PME à «fortes potentialités», se trouvera ainsi opérationnalisé par la Banque publique d'investissement de France (BPI France) et la Caisse centrale de garantie. Dans le fond, il est question d'accompagner les start-up et petites entreprises à fort potentiel de croissance. S'exprimant sur ce sujet, le directeur général de la CCG, Hicham Zanati Serghini, souligne que «le partenariat conclu entre la CCG et Bpifrance porte sur le développement par la caisse d'une offre de financement dédiée aux start-ups et aux entreprises innovantes, la formation de ses équipes au manage-



Cette ligne de crédit complète les accords déjà signés en avril dernier.

ment des projets innovants et le développement de la proximité de cette institution avec ses partenaires régionaux». Dans une analyse plus approfondie de la démarche, il s'avère que cette dernière semble également s'inscrire dans une démarche nationale qui tend à mettre en valeur et à constituer des appuis aux entreprises prometteuses présentant de réelles valeurs ajoutées à l'écosystème entrepreneurial national. D'autres organismes en ont également fait leur cheval de bataille pour ne citer que le bras armé du ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Maroc PME. Une

démarche est également entreprise dans ce sens, cette fois-ci sous forme d'aide étatique dans le cadre du domaine de compétence de l'agence, qui est aujourd'hui chargée de détecter des «entreprises championnes» sur des critères bien définis. Ceci pour in fine accompagner 500 meilleures entreprises dans le cadre du «Club croissance plus» (www.leseco.ma). C'est dire qu'une démarche globale est actuellement déployée à travers différents canaux pour appuyer les performances de l'écosystème entrepreneurial sur l'aspect, qui a longtemps été problématique, qu'est le financement de l'entreprise. ●